



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Public Works and Government Services / Travaux
publics et services gouvernementaux
Kingston Procurement
Des Acquisitions Kingston
86 Clarence Street, 2nd floor
Kingston
Ontario
K7L 1X3
Bid Fax: (613) 545-8067

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services / Travaux
publics et services gouvernementaux
Kingston Procurement
Des Acquisitions Kingston
86 Clarence Street, 2nd floor
Kingston
Ontario
K7L 1X3

Title - Sujet Ground&Surface Water Monitoring	
Solicitation No. - N° de l'invitation EN438-167006/A	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client EN438-16-7006	Date 2016-11-01
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$KIN-519-7019	
File No. - N° de dossier KIN-6-46118 (519)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-11-09	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Choquette, Herb	Buyer Id - Id de l'acheteur kin519
Telephone No. - N° de téléphone (613) 536-4874 ()	FAX No. - N° de FAX (613) 545-8067
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Stony Point First Nations, Ontario	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Questions des soumissionnaires et réponses du Canada

Question 1 : Les rapports et les études antérieurs nous sont-ils disponibles maintenant afin de les examiner? Si ce n'est pas le cas, y a-t-il des renseignements disponibles au sujet de la profondeur des puits, des niveaux naturels, des taux de réponse des puits, des coefficients hydrauliques, entre autres?

Réponse 1 : Consultez la pièce jointe A, extrait du rapport de 2015 de CH2MHILL. Consultez la pièce jointe B, extrait du rapport de 2016 d'AMEC FW. Les pièces jointes « A » et « B » sont disponibles en format électronique sur demande.

Question 2 : La page 32 (annexe A) de la demande de propositions (DDP) mentionne que nous devrions interpréter des données telles que la vitesse de l'eau souterraine, la conductivité hydraulique, etc. Devrions-nous effectuer des essais de puits, entre autres, ou est-il attendu que nous interprétions les données d'autres études?

Réponse 2 : Veuillez considérer que l'entrepreneur effectuera des essais de conductivité hydraulique dans deux différents régimes de morts-terrains peu profonds, avec trois emplacements dans chaque régime.

Question 3 : Les puits existants sont-ils équipés d'une tuyauterie exclusive ou considère-t-on qu'une nouvelle tuyauterie sera fournie par l'expert-conseil choisi?

Réponse 3 : Veuillez considérer que toutes les fournitures d'échantillonnage de l'eau souterraine (ES) pour effectuer les travaux, telle qu'une nouvelle tuyauterie, seront fournies par l'expert-conseil choisi.

Question 4 : À la page 26 (annexe A), section 8.1.5 de la DDP, on suggère que les mesures sur le terrain devraient des mesures sur le terrain telles que des analyses de la vapeur organique. Est-il possible de confirmer la façon souhaitée pour le faire et le type d'instrument voulu? Une simple analyse de la phase gazeuse à partir de l'intérieur de la tuyauterie du puits sera-t-elle suffisante?

Réponse 4 : Une analyse par moniteur de vapeurs organiques (MVO) de la phase gazeuse à partir de l'intérieur du puits est suffisante. Les instruments acceptables comprennent les suivants : RKI Easel, GasTech ou PDI.

Question 5 : Quels types d'activités sont en cours au site?

Réponse 5 : L'élimination de munitions non explosées (UXO) et la restauration de l'environnement sont en cours près de la lagune et dans la décharge principale sur le chemin Cemetery au site jusqu'à la fin de novembre. Les tâches régulières de gardes aux portes et des réparations mineures de l'infrastructure (tondre le gazon, tailler les buissons, etc.) sont toujours en cours au site. Les membres de la Première Nation de

Kettle Point et de Stony Point (PNKPSP) chassent et pêchent sur le site tout au long de l'année.

Question 6 : Y a-t-il des restrictions de l'accès au site qui pourraient faire obstacle aux travaux prévus?

Réponse 6 : Aux fins de la soumission, considérez qu'il n'y a aucune restriction de l'accès.

Question 7 : Des coordonnées détaillées (UTM) sont-elles fournies pour chaque emplacement de puits? Chaque puits est-il marqué de manière appropriée sur le terrain afin de faciliter l'identification?

Réponse 7 : Des coordonnées UTM seront fournies au soumissionnaire choisi et chaque puits est marqué.

Question 8 : Les puits sont-ils équipés de couvercles verrouillables et de verrous? Si c'est le cas, qui a les clés?

Réponse 8 : Oui, les puits sont verrouillés. Un représentant du ministère de la Défense nationale (MDN) sur place fournira les clés.

Question 9 : Y a-t-il des contraintes d'accès associées aux emplacements d'échantillonnage de l'eau de surface? Ces emplacements sont-ils indiqués sur le terrain et, si c'est le cas, de quelle façon? Des coordonnées UTM sont-elles disponibles pour ces stations?

Réponse 9 : Tous les emplacements d'échantillonnage d'eau de surface sont accessibles. Les emplacements sont marqués et les coordonnées UTM seront fournies au soumissionnaire choisi.

Question 10 : Puisque la DDP décrit une ronde d'échantillonnage en automne 2016 et que les conditions météorologiques peuvent devenir très mauvaises en peu de temps, y a-t-il une disposition pour reporter l'échantillonnage d'automne jusqu'au printemps? L'échantillonnage peut certainement être fait dans des conditions météorologiques peu clémentes, toutefois, si le site en entier est recouvert de glace et de neige, trouver les puits et mener les travaux sur le terrain pourrait être problématique, particulièrement vu la proximité du site au lac. Cela pourrait également limiter grandement notre capacité à rejoindre les postes d'eau de surface (s'ils sont gelés). Pour ces conditions extrêmes, il pourrait être difficile de bien planifier le budget ou de réaliser la tâche elle-même.

Réponse 10 : L'échantillonnage d'automne ne peut pas être reporté jusqu'au printemps.

Question 11 : Quelle est la date prévue pour l'attribution du contrat et à quel moment par après les travaux au site pourraient-ils commencer (y a-t-il des problèmes d'accès ou de démarrage à régler en premier lieu)?

Réponse 11 : Le contrat devrait être attribué dans les trois jours suivant la date de clôture, à moins qu'il y ait des complications imprévues.

Question 12 : À la page 17, section 6.1.2.5 – Rapports d'utilisation périodique, il est indiqué que « les données doivent être présentées tous les trimestres à l'autorité contractante », et que les périodes trimestrielles sont définies comme suit :

- premier trimestre : du 1^{er} avril au 30 juin;
- deuxième trimestre : du 1^{er} juillet au 30 septembre;
- troisième trimestre : du 1^{er} octobre au 31 décembre;
- quatrième trimestre : du 1^{er} janvier au 31 mars.

Nous remarquons que ces périodes de rapport ne correspondent pas aux périodes de surveillance proposées. Par exemple, la première ronde de surveillance aura lieu du 1^{er} octobre au 31 décembre. Pouvez-vous clarifier?

Réponse 12 : Les données requises pour ces rapports d'utilisation sont simplement le coût et la quantité des autorisations de tâches à cette date. Si l'autorisation de tâches n'a pas été achevée d'ici la fin de la période de rapport, elle peut être reportée à la période suivante.

Question 13 : La section 3.9 indique que l'objectif du MDN est de mettre hors service tous les puits qui ne sont pas nécessaires pour la surveillance. Nous supposons que cela signifie que nous devons relever tous les puits qui ne sont pas nécessaires par rapport à ceux qui le sont. Nous supposons également que la portée des travaux ne comporte aucune mise hors service de puits actuelle dans le cadre de ces enquêtes. Cela peut-il être clarifié?

Réponse 13 : La portée de ce projet comporte la mise hors service de puits. Le MDN pourrait émettre une autorisation de tâches pour mettre hors service des puits. Si l'entrepreneur n'est pas en mesure d'offrir ce service, il peut l'externaliser après avoir obtenu l'autorisation de le faire du gestionnaire de projet du MDN.

Question 14 : Nous examinons les exigences en matière d'assurance et nous nous demandons pourquoi nous devons avoir une assurance-responsabilité contre l'atteinte à l'environnement. Nous croyons qu'il s'agit de ce que nous appelons auparavant une « assurance pollution ». Nous comprenons que ce type d'assurance vise à couvrir les entreprises qui font du travail de restauration, pas ceux qui font seulement de l'échantillonnage, entre autres. Les très grandes entreprises peuvent assumer cette couverture. Cette exigence pourrait être considérée comme discriminatoire contre les plus petites entreprises qui ne font pas de travaux de restauration. Cette assurance est-elle absolument nécessaire et, si c'est le cas, pourquoi?

Réponse 14 : L'exigence d'assurance-responsabilité contre l'atteinte à l'environnement a été supprimée du projet; veuillez consulter l'annexe D dans cette modification.

Question 15 : La section 8.1.7 de l'énoncé des travaux (EDT) indique que tous les laboratoires utilisés doivent avoir l'accréditation de la Canadian Association for Laboratory Accreditation (CALA) ou une accréditation de laboratoire équivalent sous la norme ISO 17025. Ensuite, à la section 8.2.6, et de nouveau à la section 8.3.2, on indique que les échantillons doivent être envoyés à « un laboratoire agréé par le Conseil canadien des normes (CCN) **et** la CALA ».

Cela ne devrait-il pas être « CCN **ou** CALA »? Les laboratoires n'ont habituellement pas les accréditations de la CALA et du CCN pour la même installation.

Réponse 15 : Cela est exact, veuillez consulter la modification de l'EDT.

Question 16 : La réunion d'avant commencement est-elle comprise dans le prix de lot pour l'échantillonnage?

Réponse 16 : Oui.

Question 17 : Veuillez confirmer qu'il y a de la tuyauterie d'échantillonnage exclusive dans les puits conformément aux renseignements fournis lors de la visite du site d'hier.

Réponse 17 : Voir la réponse n° 3.

Question 18 : Y a-t-il des puits plus profonds que 30 pieds (profondeur maximale pour une pompe péristaltique moyenne)?

Réponse 18 : Consultez les pièces jointes 1 et 2.

Question 19 : Quels sont le débit et le volume moyens d'eau de purge dans les puits?

Réponse 19 : Consultez les pièces jointes 1 et 2.

Question 20 : La norme habituelle de l'industrie pour la température des échantillons qui arrivent au laboratoire est moins de 10 °C, ou bien, s'ils sont expédiés le même jour de l'exécution de l'échantillonnage, ils sont refroidis au cours de l'expédition. Nous pouvons entreposer les échantillons à 4 °C, toutefois il serait très difficile de s'assurer qu'ils arrivent au laboratoire à 4 °C. Seriez-vous prêts à utiliser la norme de l'industrie pour la température des échantillons?

Réponse 20 : Non.

Question 21 : Y aura-t-il des échantillons supplémentaires à recueillir à l'extérieur du site?

Réponse 21 : Non.

Question 22 : Sous quelle catégorie l'eau de purge a-t-elle été éliminée au cours des événements de surveillance précédents?

Solicitation No. - N° de l'invitation
EN438-167006/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
EN438-16-7006

Amd. No. - N° de la modif.
01
File No. - N° du dossier
KIN-6-46118

Buyer ID - Id de l'acheteur
KIN519
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Réponse 22 : Aucune analyse n'est requise. Il est indiqué dans l'EDT que l'eau de purge doit être éliminée à une installation d'élimination accréditée. Les puits qui sont échantillonnés ont des excédents, donc l'eau purgée sera probablement contaminée par tous les contaminants préoccupants. Aux fins de la caractérisation des eaux usées l'expert-conseil peut envoyer les données analytiques des événements d'échantillonnage précédents à l'installation d'élimination.

Modifications de la demande de soumissions

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.2 Présentation des soumissions

effacer:

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

ANNEXE « B », ÉNONCÉ DES TRAVAUX

8.0 COLLECTE D'ÉCHANTILLONS D'EAUX SOUTERRAINES ET DE SURFACE

8.2 Eaux souterraines

effacer :

- 8.2.6 Dans le cas des contaminants préoccupants énumérés au tableau 8.1, les échantillons d'eaux souterraines doivent être envoyés à un laboratoire accrédité par le Conseil canadien des normes (CCN) et la Canadian Association for Laboratory Accreditation (CALA) pour l'analyse de la suite de paramètres faisant l'objet d'essai.

Insérer :

- 8.2.6 Dans le cas des contaminants préoccupants énumérés au tableau 8.1, les échantillons d'eaux souterraines doivent être envoyés à un laboratoire agréé par le Conseil canadien des normes (CCN) **ou** la Canadian Association for Laboratory Accreditation (CALA) pour l'analyse de la suite de paramètres faisant l'objet d'essai.

8.3 Eaux de surface

Supprimer :

- 8.3.2 Les échantillons d'eaux de surface doivent être envoyés à un laboratoire accrédité par le Conseil canadien des normes (CCN) et la Canadian Association for Laboratory Accreditation (CALA) pour l'analyse de la de suite de paramètres faisant l'objet d'essai.

Insérer :

- 8.3.2 Les échantillons d'eaux de surface doivent être envoyés à un laboratoire agréé par le Conseil canadien des normes (CCN) **ou** la Canadian Association for Laboratory Accreditation (CALA) pour l'analyse de la de suite de paramètres faisant l'objet d'essai.

Figure 2 : Sites d'échantillonnage de l'eau de surface

Insérer :



Supprimer l'annexe « B » en entier et remplacer par ce qui suit :

ANNEXE « B », BASE DE PAIEMENT

L'italique sera retiré du contrat attribué.

Périodes d'établissement des prix :

Année 1, date d'attribution au 31 mars 2018;
Année 2, du 1^{er} février au 31 mars 2019

Base d'établissement des prix « A »

Base d'établissement des prix « A » : Collecte d'échantillons d'eau

L'établissement des prix est pour un prix global pour tous les aspects de la collecte d'échantillons d'eau, tel que précisé dans l'Annexe « A ». Ceci comprend, sans toutefois s'u limiter : les frais de déplacement, le transport d'échantillons aux laboratoires, l'équipement d'échantillonnage, la location ou l'achat d'équipement associé, la main-d'œuvre directe, les coûts indirects et les profits.

L'estimation des utilisations est présentée strictement aux fins d'évaluation et n'engage aucunement le Canada à utiliser plus que les quantités actuelles requises.

- 1) Prix de lot pour l'Année 1 pour la collecte de 62 échantillons d'eau souterraine :
_____ \$ pour 62 échantillons. Utilisation estimée : 3 collectes de 62 échantillons chacune.
- 2) Prix de lot pour l'Année 2 pour la collecte de 1 échantillon d'eau souterraine :
_____ \$ pour 1 échantillon. Utilisation estimée : 1 échantillon.
- 3) Prix de lot pour l'Année 2 pour la collecte de 62 échantillons d'eau souterraine :
_____ \$ pour 62 échantillons. Utilisation estimée : 1 collecte de 62 échantillons.
- 4) Prix de lot pour l'Année 2 pour la collecte de 1 échantillon d'eau souterraine :
_____ \$ pour 1 échantillon. Utilisation estimée : 2 échantillons.
- 5) Prix de lot pour l'Année 1 pour la collecte de 23 échantillons d'eau de surface :
_____ \$ pour 23 échantillons. Utilisation estimée : 3 collectes de 23 échantillons chacune.
- 6) Prix de lot pour l'Année 1 pour la collecte de 1 échantillon d'eau de surface :
_____ \$ pour 1 échantillon. Utilisation estimée : 2 échantillons.
- 7) Prix de lot pour l'Année 2 pour la collecte de 23 échantillons d'eau de surface :
_____ \$ pour 23 échantillons. Utilisation estimée : 1 collecte de 23 échantillons.
- 8) Prix de lot pour l'Année 1 pour la collecte de 1 échantillon d'eau de surface :
_____ \$ pour 1 échantillon. Utilisation estimée : 1 échantillon.

Base d'établissement des prix « A » : Analyse de l'eau

L'établissement des prix est pour un prix global pour tous les aspects de l'analyse de l'eau, tel que précisé dans l'Annexe « A ». L'établissement des prix de l'analyse de l'eau est fondé sur un délai d'exécution normal. Des délais d'exécution urgents engageront des frais supplémentaires négociés et devront être autorisés par l'autorité contractante par l'entremise d'une autorisation des tâches.

1. Prix de lot pour toutes les analyses exigées dans l'Annexe « A » sur chacun des échantillons d'eau souterraine :

a) Année 1 : _____\$/échantillon. Utilisation estimée : 188 échantillons.

b) Année 2 : _____\$/échantillon Utilisation estimée : 64 échantillons.

2. Prix de lot pour toutes les analyses exigées dans l'Annexe « A » sur chacun des échantillons d'eau de surface :

a) Année 1 : _____\$/échantillon. Utilisation estimée : 71 échantillons.

b) Année 2 : _____\$/échantillon. Utilisation estimée : 24 échantillons.

Base d'établissement des prix « C » : Rapports et procès-verbaux de réunions

L'établissement des prix est pour un prix global pour tous les aspects de la fourniture d'un rapport final ou de documents de procès-verbaux de réunions, tels que précisés dans l'Annexe « A ».

Prix de lot de l'Année 1 : _____\$/rapport final. Utilisation estimée : 3 rapports.

Prix de lot de l'Année 2 : _____\$/rapport final. Utilisation estimée : 1 rapports.

Prix de lot de l'Année 1 : _____\$/document de procès-verbal de réunion.

Utilisation estimée : 2 documents de procès-verbal de réunion.

Prix de lot de l'Année 2 : _____\$/document de procès-verbal de réunion.

Utilisation estimée : 2 documents de procès-verbal de réunion.

Base d'établissement des prix « D » : Services de conseil additionnels

Ces services doivent être autorisés par l'autorité contractante sur un formulaire d'autorisation de tâche MDN 626. Ces services sont pour des travaux non couverts par les autres établissements des prix.

Décaissements

Les exigences et les coûts relatifs aux sous-traitants, aux matériaux, aux fournitures ou à la location d'équipement non normalisé doivent être indiqués dans le Formulaire d'autorisation de tâches dûment signé et les demandes de paiement.

Location d'équipement normalisé : Ce coût doit correspondre au coût réel et ne doit pas dépasser les taux correspondants dans la base de tarification B. L'autorité contractante doit négocier le taux de location de l'équipement commercial qui est fait sur mesure et qui n'est pas un taux de location type de l'industrie avant l'approbation de l'autorisation de tâches.

Matériaux et fournitures : Ces coûts sont établis au coût réel pour l'entrepreneur sans majoration bénéficiaire ni frais généraux pour ce dernier.

Produits consommables journaliers sur le terrain : Avant la signature de l'autorisation de tâches, l'entrepreneur peut fournir avec celle-ci une liste de prix des matériaux et des fournitures utilisés sur le site chaque jour. Si le gestionnaire de projet du MDN accepte les coûts, l'entrepreneur n'est pas tenu de fournir une liste détaillée ou des reçus pour ces articles lorsque ceux-ci sont utilisés sur place. L'entrepreneur doit fournir les reçus au gestionnaire de projet du MDN à la demande de ce dernier.

Sous-traitants : Ces coûts sont établis au coût réel pour l'entrepreneur sans majoration bénéficiaire ni frais généraux pour ce dernier. Les taux d'imputation des sous-traitants ne doivent pas dépasser les taux correspondants de la base de tarification A.

Déplacement et subsistance : L'entrepreneur sera remboursé pour les frais autorisés de déplacement et de subsistance qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour les frais généraux ou le profit, conformément aux indemnités relatives aux repas, à l'utilisation d'un véhicule privé et aux faux frais qui sont précisés aux appendices B, C et D de la Directive sur les voyages du Conseil national mixte (<http://www.njc-cnm.gc.ca/directive/index.php?did=10&dlabel=travel-voyage&lang=fra&merge=2&slabel=index>) et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux « voyageurs » plutôt que celles qui se rapportent aux « employés ».

Tous les frais de déplacement et de subsistance doivent être approuvés au préalable par le responsable technique au MDN. Tous les paiements peuvent faire l'objet d'une vérification par le gouvernement.

Véhicules : L'entrepreneur a droit au kilométrage pour les véhicules qui appartiennent à l'entreprise ou sont loués par celle-ci au cours des déplacements et sur place. L'entrepreneur ne peut pas imputer de frais de location pour les véhicules qui appartiennent à l'entreprise ou sont loués par celle-ci. L'entrepreneur peut imputer les frais de location et les coûts du carburant pour les véhicules qu'il a loués, mais il ne peut pas imputer de kilométrage pour ces véhicules.

Solicitation No. - N° de l'invitation
EN438-167006/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
EN438-16-7006

Amd. No. - N° de la modif.
01
File No. - N° du dossier
KIN-6-46118

Buyer ID - Id de l'acheteur
KIN519
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Élément	Service	Utilisation Annuel estimée	Année 1 – taux horaire	Année 2 – taux horaire
1	Gestionnaire de projet	125		
2	Technicien en dessin	180		
3	Technicien itinérant spécialiste de l'environnement	640		
4	Ingénieur principal	235		
5	Ingénieur subalterne	1305		
6	Adjoint administratif	45		
7	Membres autochtones du personnel de soutien local	120		

Solicitation No. - N° de l'invitation
EN438-167006/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
EN438-16-7006

Amd. No. - N° de la modif.
01
File No. - N° du dossier
KIN-6-46118

Buyer ID - Id de l'acheteur
KIN519
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE « C », EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE

Supprimer entièrement:

3. Assurance responsabilité couvrant l'atteinte à l'environnement